



08.12.2003 - 17:50 Uhr

## (CRS) Lenquête le prouve: l'intervention de la police glaronnaise a été disproportionnée

Berne (ots) -

Les résultats de lenquête pénale relative à une intervention qui sest déroulée contre des requérants dans le canton de Glaris sont maintenant connus. Au moment des faits, soit au début juillet, la Croix-Rouge suisse (CRS) avait demandé aux autorités compétentes des précisions sur cette intervention controversée. Elle constate que la procédure utilisée était excessive.

Le 3 juillet, au petit matin, la police cantonale glaronnaise avait procédé sans préavis à des fouilles dans le centre de transit de Rain, à Ennenda, ainsi que dans des logements de Linthal, de Rüti et de Matt. Les perquisitions avaient été ordonnées par le bureau du juge dinstruction, des indices ayant laissé penser que des agissements répréhensibles sétaient déroulés dans lenceinte desdits centres de transit. Pourtant, lopération na rien confirmé de semblable.

Les investigations menées par un juge dinstruction extraordinaire ont révélé, il est vrai, que les perquisitions se justifiaient sur le fond, mais que de nombreuses mesures avaient été disproportionnées et quelles avaient été critiquées avec raison. Dans son communiqué de presse, le bureau du juge dinstruction glaronnais a reconnu quil était justifié de dénoncer le fait que les mains et les pieds des requérants aient été entravés et quon ait placé un bandeau sur leurs yeux durant toute lopération, qui avait pris six heures. Lune des personnes avait même été bâillonnée, ce qui lavait mise en danger par suite dune obstruction partielle des voies respiratoires. Le rapport denquête estime encore que lidentification des demandeurs dasile au moyen de photos est également discutable, dans la mesure où elle peut être ressentie comme dégradante par les intéressés.

La CRS constate que lenquête a confirmé ses présomptions. Au début septembre déjà, la Direction de la CRS avait réclamé, au cours dun entretien avec le Gouvernement glaronnais, une meilleure planification des perquisitions. Certes, la CRS est consciente que la police ne saurait crier haut et fort quelle se prépare à intervenir, mais elle insiste pour que la direction du centre, comme il est dusage dans dautres cantons, soit informée des perquisitions afin de pouvoir mieux entourer les requérants durant la procédure. Nombre dentre eux ont en effet fui des zones de conflits. Pareils événements ravivent des souvenirs pénibles. Cet aspect de la question est négligé par lenquête alors que la CRS juge essentiel dépargner à de telles personnes les épreuves qui pourraient raviver, voire renforcer, leurs traumatismes.

La CRS est persuadée que les objectifs dune pareille intervention peuvent être atteints même en labsence de procédés tels que lusage de cagoules et dentraves. De même, le fait de soutenir les demandeurs dasile pendant ce temps ne saurait contrarier ces buts.

La Croix-Rouge suisse compte maintenant sur le Gouvernement glaronnais pour quil tire les conséquences de cette affaire, quà lavenir il se concerte avec la direction du centre avant de telles interventions et quil garde le sens des proportions.

Pour plus dinformations, sadresser à : André Pfanner-Meyer, CRS, Suppléant du chef du département Migration, 031 387 73 77 / 079 347 82 34.

Ce texte peut être téléchargé sur Internet : [www.redcross.ch](http://www.redcross.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100470011> abgerufen werden.